Missions de l'Aide à Domicile

L'aide à domicile, professionnelle et qualifiée, accompagne le bénéficiaire dans les activités de la vie quotidienne, contribue à son bien-être, et à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de son autonomie, par une attitude bienveillante et

Ménage

O Entretien du linge

Repas

Aide à l'hygiène

Courses

Maintien du lie

Sa mission a pour but de promouvoir, protéger, maintenir, rétablir la santé de la personne dans le respect de ses droits et de sa dignité.

L'aide à domicile assure la gestion de l'environnement « proche » de la personne (pièces de vie) et veille à sa sécurité.

L'aide à domicile est capable d'apprécier les modifications de l'état de santé de la personne âgée et d'avertir les personnes compétentes (médecin, infirmiers libéraux).

L'aide à domicile assure les premiers secours lorsque la situation l'impose après avoir prévenu les secours.

Contactez-nous



Horaires d'ouverture du Service Administratif

Du Lundi au Vendredi

De 8h30-12h00/14h-17h30

X

Service d'Aide à Domicile

28 rue du Baron

79190 SAUZE-VAUSSAIS

Tél: 05.49.07.71.69

Fax: 05.49.07.43.03

Mail: fabienne.villeneuve.samc.sauze@wanadoo.fr

www.servicedaideadomiciledesauzevaussais.e-monsite.com



Service d'Aide à

Domicile

de Sauzé-Vaussais



Une équipe de professionnels expérimentée à votre disposition

Service d'Aide à Domicile

28 rue du Baron

79190 SAUZE-VAUSSAIS

Tél: 05.49.07.71.69

Fax: 05.49.07.43.03

Mail: fabienne.villeneuve.samc.sauze@wanadoo.fr

www.servicedaideadomiciledesauzevaussais.e-monsite.com

Le financement

Qui sommes-nous?

Le Service d'Aide à Domicile est rattaché à une Collectivité territoriale ayant pour entité juridique le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de Sauzé-Vaussais.



Ce service d'aide assure un maintien à domicile de qualité.

Il fonctionne 7 jours / 7.

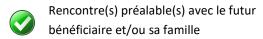
Le Service d'Aide à Domicile intervient sur le canton de Sauzé-Vaussais composé de

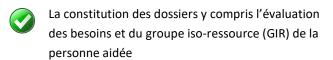


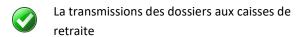
Le Service Administratif

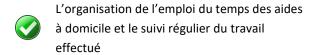
Le service permet la liaison entre les bénéficiaires, les organismes de prise en charge, les aides à domicile, les mairies du canton, les hôpitaux, les centres de convalescence, les professionnels de santé, la trésorerie (comptable de la collectivité).

Il assure:







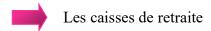


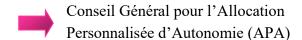
Le calcul des salaires et autres charges

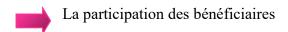
La gestion du personnel (recrutement, suivi de carrière etc..)

L'établissement de remboursement et la mise en recouvrement des recettes auprès des caisses et des bénéficiaires.

Le financement du service est assuré par :







Avantage du service

Dès qu'une urgence est signalée, une aide à domicile peut se présenter au domicile d'un demandeur, sous réserve de l'engagement financier de la personne aidée, de sa famille (contrat individuel) ou accord de l'organisme de prise en charge.

Aucune autre démarche ou déclaration ne sont à effectuer par le bénéficiaire si ce n'est le règlement des heures effectuées.

Lorsqu'une aide à domicile est en congé annuel ou maladie, un remplacement est systématiquement proposé.